

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1 : MODIFICATION DE LA MISSION ET AUGMENTATION DU
MONTANT DE LA REMUNERATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA
TRANCHE OPTIONNELLE 001 ET LA TRANCHE OPTIONNELLE 002

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

Mairie

Pont du Fossé

05 260 SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

B - Identification du titulaire du marché public

HYDRETTES ALPES DU SUD

19A avenue Bernard Givaudan

05 000 GAP

Tél. : 04 92 21 97 26

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN SAINT NICOLAS**

■ Date de la notification du marché public : 17/12/2021

■ Montant initial du marché public :

Tranche	Désignation	Forfait HT	Taux TVA	Forfait TTC
TF	Mission de conception de l'ensemble des travaux envisagé	13 200,00 €HT	2 640,00 €	15 840,00 €TTC
	Mission de réalisation des travaux Eau Potable	19 250,00 €HT	3 850,00 €	23 100,00 €TTC
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	7 450,00 €HT	1 490,00 €	8 940,00 €TTC
TO002	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Bonnets	3 700,00 €HT	740,00 €	4 440,00 €TTC
Montant total		43 600,00 € HT	8 720,00 €	52 320,00 € TTC

Soit en toutes lettres :

CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT EUROS TOUTES CHARGES COMPRISES

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent AVENANT N°1 concerne uniquement les TRANCHES OPTIONNELLE 001 ET OPTIONNELLE 002.

Modification de la mission

La tranche optionnelle TO002 « Mission de réalisation des travaux Assainissement des Bonnets » a été remplacé par « Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé »

Forfait définitif de rémunération

Conformément à l'article 7.2 du CCAP « Forfait de rémunération » :

« Les modalités de rémunération des prestations sont définies par tranche.

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t fixé à l'acte d'engagement par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage.

Le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission PRO.

Le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

Un avenant arrête définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions des articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7.

Le forfait de rémunération est exclusif de tout autre émoluments ou remboursement de frais au titre de la même mission. Le maître d'œuvre s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération dans le cadre de la réalisation de l'opération. »

Les montants de l'enveloppe financière affectées aux travaux par le maître d'ouvrage étaient les suivants :

Tranche	Désignation	Enveloppe financière HT
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	322 000,00 €
TO002	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Bonnets	46 000,00 €

Les taux de rémunération t fixé à l'acte d'engagement sont les suivants :

Code Tranche	Désignation	Taux de rémunération
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	 2,314..... %
TO002	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Bonnets	 8,043..... %

Suite à la réalisation des études de projet, l'estimation prévisionnelle des travaux a évolué de la façon suivante :

Tranche	Désignation	Enveloppe financière HT
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	390 270,64 €
TO002	Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé	80 587,73 €

Le montant de rémunération définitif a donc été recalculé.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260820-055_2026-DE



Montant de l'avenant TO001 = Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 579,55 €
- Montant TTC : 1 895,46 €

Montant de l'avenant TO002 = Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 782,06 €
- Montant TTC : 3 338,47 €

Nouveau montant du marché public :

Tranche	Désignation	Forfait HT	Taux TVA	Forfait TTC
TF	Mission de conception de l'ensemble des travaux envisagé	13 200,00 €HT	2 640,00 €	15 840,00 €TTC
	Mission de réalisation des travaux Eau Potable	19 250,00 €HT	3 850,00 €	23 100,00 €TTC
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	9 029,55 € HT	1 805,91 €	10 835,46 € TTC
TO002	Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé	6 482,06 € HT	1 296,41 €	7 778,47 € TTC
Montant total		47 961,61 € HT	9 592,32 €	57 553,93 € TTC

Soit en toutes lettres :

CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-TROIS EURIS QUATRE-VINGT-TREIZE CENTIMES TTC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DE GAYFFIER Geoffroy, Directeur d'agence Hydrétudes Alpes du Sud	Gap, le 22/06/2026	 hydrétudes HYDRÉTUDES Alpes du Sud Experts de l'EAU - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre 19A avenue Bernard GIVAUDAN - 05000 GAP tél 04 92 21 97 28 - contact-gap@hydrétudes.com SIRET 313 826 462 00266

Tranche	Désignation	Forfait HT	Taux TVA	Forfait TTC
TO001	Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons	9 029,55 € HT	1 805,91 €	10 835,46 € TTC
TO002	Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé	6 482,06 € HT	1 296,41 €	7 778,47 € TTC

Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20260820-055_2026-DE

Les tableaux suivants reprennent les éléments de la rémunération initiale et de la rémunération recalculée.

TO001 = Mission de réalisation des travaux Assainissement des Foulons

Eléments de mission	Montant de rémunération initiale	Montant de rémunération recalculé
ACT	2 100,00 € HT	2 545,24 € HT
VISA	300,00 € HT	363,61 € HT
DET/OPC	4 400,00 € HT	5 332,89 € HT
AOR	500,00 € HT	606,01 € HT
MSO	150,00 € HT	181,80 € HT
TOTAL	7 450,00 € HT	9 029,55 € HT
Montant de la plus-value	1 579,55 € HT	

TO002 = Mission de reprise du réseau de collecte route de Pont du Fossé

Eléments de mission	Montant de rémunération initiale	Montant de rémunération recalculé
ACT	1 200,00 € HT	2 102,29 € HT
VISA	150,00 € HT	262,79 € HT
DET/OPC	1 850,00 € HT	3 241,03 € HT
AOR	350,00 € HT	613,17 € HT
MSO	150,00 € HT	262,79 € HT
TOTAL	3 700,00 € HT	6 482,06 € HT
Montant de la plus-value	2 782,06 € HT	

ID : 005-210501458-20260820-055_2026-DE

Berger
Levrault

A. S. Van St. Noble 26/8/2026

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.